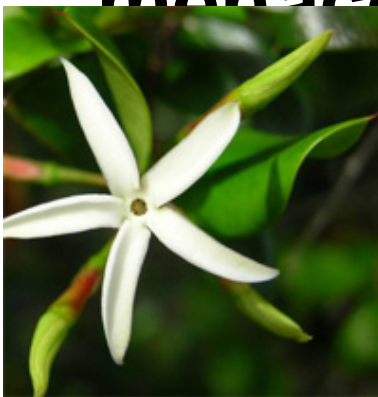


<https://cdurable.info/La-Reunion-Situation-tres-preoccupante-pour-la-flore-une-espece-sur-trois-menacee-disparition,3128.html>

La liste rouge des espèces menacées en France

Situation très préoccupante pour la flore de La Réunion : une espèce sur trois est menacée de disparition



- Planète - Contribution Ecologique -
Date de mise en ligne : jeudi 16 décembre 2010

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

Après une première série de chapitres consacrés à la faune de La Réunion, la démarche de la Liste rouge des espèces menacées en France s'est portée sur la flore de l'île. L'ensemble de la flore vasculaire, dite flore "supérieure", a été analysée et passée au crible des critères de la Liste rouge, soit 905 espèces indigènes de fougères et de plantes à fleurs de La Réunion. Réalisé par le Comité français de l'UICN, le Muséum national d'Histoire naturelle, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et le Conservatoire botanique national de Mascarin, cet état des lieux montre que 49 espèces végétales (5,4%) ont déjà disparu de l'île et que 275 autres (30,4%) sont aujourd'hui menacées.

La destruction et la dégradation des habitats naturels représentent la principale cause de régression des espèces végétales réunionnaises. Le développement urbain et agricole est responsable de la disparition progressive de nombreuses espèces, comme le Bois de lait (*Tabernaemontana persicariifolia*), arbuste de la zone littorale classé "En danger critique d'extinction". Plus en altitude, la population de Petit Tamarin des Hauts (*Sophora denudata*), classé "En danger", a vu ses effectifs décliner de plus de 50% depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, principalement en raison du pâturage et des feux.



Banjan (*Fernsalia bentzoi*), espèce endémique des Mascariques, classée "En danger critique d'extinction".
© Sonia François / CENM



Mahot rampant (*Hibiscus columnaris*), une espèce classée "En danger critique d'extinction" qui bénéficie d'un plan directeur de conservation.
© Sonia François / CENM



Né d'oiseau (*Asplenium nidus*), espèce autrefois abondante et évaluée "En danger".
© Christian Fontaine / CENM

Outre ces perturbations humaines directes, la flore de l'île est soumise à la forte concurrence des espèces végétales introduites qui envahissent et dégradent la plupart des milieux naturels. Plus de 100 espèces introduites constituent désormais la menace majeure pour la flore locale, telles que le Goyavier, qui envahit de nombreux habitats naturels et menace les espèces locales qui y vivent, ou la Liane papillon, qui affecte les derniers vestiges de la forêt semi-sèche et menace des espèces comme le Bois de chenilles (*Clerodendrum heterophyllum*), arbuste classé "En danger critique d'extinction". Le Mazambon marron (*Aloe macra*) est lui aussi victime de l'envahissement de son habitat par des plantes introduites, comme le Raisin marron ou le Galabert, et souffre de la prédation par des animaux introduits comme les escargots Achatines. Il est désormais en catégorie "En danger".

D'autre part, certaines espèces de plantes sont soumises à une forte pression de prélèvement. En raison de leur beauté, plusieurs espèces d'orchidées sont récoltées à des fins commerciales, comme le Petit Muguet (*Beclardia macrostachya*) ou le Gros Faham (*Cryptopus elatus*), tous deux "Quasi menacés". Le Bois de ronde (*Erythroxylum*

Situation très préoccupante pour la flore de La Réunion : une espèce sur trois est menacée de disparition

sideroxyloides), classé "Vulnérable", est quant à lui braconné pour les vertus thérapeutiques de son écorce.

Cette flore indigène est marquée par un taux d'endémisme élevé qui confère à la France et aux acteurs réunionnais de fortes responsabilités : 237 espèces végétales ne se rencontrent nulle part ailleurs, parmi lesquelles 82 sont menacées (soit 35%), comme le Petit Tamarin des Hauts, "En danger", et le Bois d'éponge, "En danger critique". La disparition de ces espèces de l'île entraînerait leur extinction mondiale. De plus, 152 autres espèces sont endémiques des Mascareignes (Réunion, Maurice, Rodrigues), comme *Megalastrum canacae*, une fougère présumée disparue de Maurice et classée "En danger" à La Réunion.



Pour répondre à ces menaces, des actions de conservation et de gestion des milieux naturels ont été mises en place. Les espèces à forte valeur patrimoniale les plus menacées, comme le Bois de senteur bleu (*Dombeya populnea*) ou le Bois amer (*Carissa spinarum*), bénéficient d'un plan national d'action pour assurer leur sauvegarde. Des espèces en voie d'extinction non revues depuis des années font l'objet de plans d'urgence destinés à les retrouver. C'est ainsi que l'espèce *Ipomoea littoralis*, une liane littorale présumée disparue, a été récemment signalée grâce aux prospections réalisées. En complément, une stratégie de lutte contre les espèces invasives, associant de nombreux partenaires, vient d'être mise en place pour répondre à l'ampleur de cette menace pour les écosystèmes et les espèces originales de l'île. La Liste rouge contribuera dans l'avenir à appuyer l'évolution des mesures réglementaires et à orienter et renforcer les actions en faveur de la flore de La Réunion.

La liste rouge des espèces menacées en France : un projet collaboratif pour un état des lieux national



Heterochaenia rivisii, espèce endémique de La Réunion classée "Quasi menacée". © Vincent Bouffet



Disperis tripetaloides, espèce "Vulnérable" à La Réunion. © Patrice Bernet

Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et le Comité français de l'Union internationale pour la

conservation de la nature (UICN) se sont associés pour la réalisation de la Liste rouge des espèces menacées en France, visant à dresser le bilan de l'état des espèces présentes en métropole et en outremer. Le projet est réalisé avec l'appui du Programme pour les espèces de l'**UICN International**.

Pourquoi une Liste rouge pour la France ? La Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil le plus fiable au niveau mondial pour évaluer le risque d'extinction des espèces. Fondée sur une solide base scientifique, elle met en lumière le déclin marqué et continu de la biodiversité dans le monde grâce à des critères précis. La France s'est engagée, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, à stopper l'érosion de la biodiversité sur son territoire. Dans ce contexte, la Liste rouge a été retenue comme indicateur de référence pour suivre l'évolution du degré de menace pesant sur les espèces. Elle permettra de mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France. Les précédents livres rouges français de la faune et de la flore, publiés il y a une quinzaine d'années, ne concernaient qu'une partie des espèces de métropole et n'avaient pas été réactualisés depuis. La Liste rouge nationale permet désormais de disposer d'un nouvel état des lieux.

Une démarche collaborative. Etablie conformément aux critères de référence de l'UICN, la Liste rouge nationale vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces à l'échelle du territoire national. Il s'agit de réunir les meilleures informations disponibles sur le risque de disparition de notre territoire des espèces végétales et animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes. Lancé en 2007, le projet de Liste rouge nationale se décline en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules...) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie...). Son élaboration repose sur l'expertise des scientifiques du MNHN et du réseau de spécialistes du Comité français de l'UICN, en associant étroitement les organisations qui disposent d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces en France.

La Liste rouge nationale constitue un inventaire de référence sur les espèces, elle permet d'identifier les priorités d'action, de renforcer la sensibilisation et de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité en France. Après plusieurs chapitres consacrés à la faune et aux orchidées de France métropolitaine, les prochains chapitres à venir porteront sur les oiseaux hivernants et de passage, les papillons de jour et la flore vasculaire de métropole. En outre-mer, l'état des lieux a débuté par une première série de chapitres réalisés à La Réunion et se poursuivra par différents groupes d'espèces en Guadeloupe. De nombreux autres chapitres seront mis en chantier courant 2011.